



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 16 décembre 2005

Adoption de la Charte alimentaire

Conseillers en exercice : 45

Votants : 39

Convocation du Conseil Municipal :
le 6 décembre 2005

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 22 décembre 2005

[\[Annexe\]](#)

Président :
M. Alain BAUDIN

Présents :

Adjoints :

Mme Françoise BILLY, M. Gérard NEBAS, M. Gilles FRAPPIER, M. Luc DELAGARDE, Mme Nicole GRAVAT, M. Guillaume JUIN, M. Rodolphe CHALLET, M. Paul SAMOYAU, M. Amaury BREUILLE, M. Robert PLANTECOTE, M. Jacques LAMARQUE, Mme Geneviève RIZZI, M. Michel GENDREAU, M. Gérard ZABATTA

Conseillers :

Mme Andrée CHAREYRE, Mme Nathalie BEGUIER, M. Rémy LANDAIS, Mme Annie COUTUREAU, Mme Madeleine CHAIGNEAU, Mme Marie-Edith BERNARD, Mme Danièle GANDILLON, M. Bernard JOURDAIN, Mme Isabelle RONDEAU, Mme Elsie COLAS, M. Yannick TARDY, Mme Françoise HALAT, M. Joël RENOUX, M. Alain GARCIA, Mme Jacqueline LEFEBVRE, M. Franck GIRAUD, M. Dominique GUIBERT, Mme Elisabeth BEAUVAIS, Mme Claudie LAROCHE, M. Marc THEBAULT, M. Jean-Louis EPPLIN

Secrétaire de séance :

Monsieur Rodolphe CHALLET

Excusés ayant donné pouvoir :

Mme Jeanine BIMES donne pouvoir à M. Alain BAUDIN.
Mme Catherine REYSSAT donne pouvoir à M. Robert PLANTECOTE.
Mme Michelle LE FRIANT donne pouvoir à Mme Elisabeth BEAUVAIS.

Excusés :

Conseillers :

Mlle Karen NALEM, Mme Valérie UZANU, M. Michel PAILLEY, Mme Catherine DEGUERCY, Mme Christabelle CHOLLET, M. Stéphane TRONEL

CONSEIL MUNICIPAL DU 16 décembre 2005

DELIBERATION D20050547

Vie Culturelle et Associative

Adoption de la Charte alimentaire

Monsieur Guillaume JUIN, Adjoint au Maire, expose :
Mesdames et Messieurs,

Après examen par la Commission Générale,
Sur proposition du Maire,

La Ville de Niort et le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS), en liaison avec le Conseil Général (Commission Locale d'Insertion) et la Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales (DDASS) apportent leur soutien aux associations caritatives oeuvrant dans le domaine de l'aide alimentaire destinée aux personnes dans le besoin.

Ce soutien se traduit, notamment, par la mise à disposition de locaux ainsi que par des aides financières. Ces institutions apportent, également, leur appui à une réflexion collective permettant un meilleur accueil des personnes sollicitant une aide alimentaire auprès de ces associations.

A ce titre, elles ont décidé de réunir les cinq associations caritatives qui œuvrent sur le territoire de la commune :

- Anneau de l'Espoir
- Croix Rouge Française – Délégation de Niort
- Les Restaurants du Cœur - 79
- Secours Catholique – Comité de Niort
- Secours Populaire – Fédération des Deux-Sèvres

Les travaux menés en commun ont pour objectifs, dans le domaine de l'aide alimentaire, d'accompagner une démarche de qualité et de définir un socle partagé de règles de fonctionnement par le biais d'une charte.

A partir de 2006, il sera demandé aux associations caritatives niortaises de s'engager à respecter les termes de la Charte pour pouvoir bénéficier des aides de la Ville de Niort.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- adopter le texte de la Charte alimentaire ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'adjoint délégué à la signer.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	32
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	13

Pour le Maire de Niort
Alain BAUDIN
L'Adjoint au Maire

Guillaume JAIN

[Ordre du jour](#)